

# Stop à notre empoisonnement au cyanure par l'industrie minière !

Vendredi 23 novembre 2019

Tribune parue dans le HuffingtonPost

Par Gabriel Serville

Depuis plusieurs mois, le projet Montagne d'Or est vivement critiqué en Guyane. Parmi les principales causes du rejet, la volonté du promoteur d'utiliser du cyanure et les nombreux risques associés à ce procédé industriel.

En effet, le cyanure est une substance chimique extrêmement toxique utilisée par certaines entreprises minières pratiquant l'extraction aurifère à une échelle industrielle. Ses effets sur l'environnement et la santé humaine sont potentiellement catastrophiques et irréversibles. La compagnie Montagne d'Or a relancé le débat en prévoyant, dans son projet guyanais, d'en transporter des milliers de tonnes sur une piste forestière en milieu équatorial puis de stocker, au cœur de la forêt amazonienne, 45 millions de m<sup>3</sup> de résidus cyanurés derrière une digue en terre compactée de 60 mètres de haut.

“Le cyanure est une substance chimique extrêmement toxique utilisée par certaines entreprises minières pratiquant l'extraction aurifère à une échelle industrielle. Ses effets sont potentiellement catastrophiques et irréversibles.

La France a déjà été confrontée dans son histoire à l'utilisation industrielle du cyanure pour l'exploitation de l'or. Les habitants voisins de la mine de Salsigne dans l'Aude en payent encore le prix aujourd'hui. L'alerte lancée aujourd'hui par les Guyanais doit interpeller, d'autant plus qu'ils subissent déjà les ravages causés par le mercure, responsable d'un empoisonnement massif des populations autochtones dont le mode de vie est intimement lié aux cours d'eaux et à la forêt. Or, sur le mercure, comme sur l'amiante ou le chlอร์ดécone, l'Etat est intervenu trop tard et nous savons les conséquences terribles de cette inaction prolongée.

Le Parlement européen a déjà pris ses responsabilités, en 2010 et 2017, en votant des résolutions demandant l'interdiction du cyanure dans l'industrie minière. Parmi les nombreux motifs de cette décision, les eurodéputés rappelaient que trente accidents majeurs associés à des déversements de cyanure se sont produits dans le monde ces vingt-cinq dernières années, dont la catastrophe de Baia Mare qui reste la plus grande catastrophe écologique que l'Europe centrale ait connue à ce jour. En outre, le coût de ces accidents "n'est en général pas pris en charge par les sociétés d'exploitation qui en sont responsables, lesquelles, souvent, disparaissent ou font faillite, mais par l'État, c'est-à-dire par les contribuables".

“Les Guyanais subissent déjà les ravages causés par le mercure, responsable d'un empoisonnement massif des populations autochtones dont le mode de vie est intimement lié aux cours d'eaux et à la forêt.

Dans son rapport, le Parlement souligne également que l'extraction minière au cyanure génère peu d'emplois et que "des solutions de rechange existent et qu'elles pourraient remplacer les techniques liées au cyanure". Il fournit une liste de 12 technologies susceptibles de remplacer ce produit toxique parmi lesquelles le thiosulfate, procédé utilisé à grande échelle sur la mine Goldstrike au Nevada par Barrick Gold, première compagnie aurifère mondiale.

Plusieurs pays européens (Allemagne, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie) ont déjà intégré dans leur législation nationale l'interdiction du cyanure dans l'industrie minière. Il appartient aujourd'hui à la France de rejoindre ce leadership.

“Dans son rapport, le Parlement européen souligne que l'extraction minière au cyanure génère peu d'emplois et que "des solutions de rechange existent et qu'elles pourraient remplacer les techniques liées au cyanure".

C'est pourquoi nous, élus de groupes politiques divers, appelons le gouvernement à soutenir l'interdiction de cette technologie du XIXème siècle et à faire le choix d'une économie circulaire et durable, respectueuse des intérêts environnementaux et de santé publique des populations riveraines.

Les cosignataires:

- Jean Felix ACQUAVIVA (Haute Corse, Pè a Corsica)
- Ericka BAREIGTS (La Réunion, PS)
- Huguette BELLO (La Réunion, PLR)
- Justine BENIN (Guadeloupe, Modem)
- Pervenche BERES (Députée européenne, PS)
- Anne BLANC (Aveyron, LaRem)
- Christophe BOUILLON (Seine-Maritime, PS)
- José BOVE (Député européen, Vert/Ale)
- Guy BRICOUT (Nord, UDI)
- Moëtai BROTHERTON (Polynésie, Tavini)
- Alain BRUNEEL (Nord, PCF)
- Marie-George BUFFET (Seine-Saint-Denis, PCF)
- Michel CASTELLANI (Haute-Corse, Pè a Corsica)
- Annie CHAPELIER (Gard, LaRem)
- André CHASSAIGNE (Puy-de-Dôme, PCF)
- André COLOMBANI (Corse-du-Sud, Pè a Corsica)
- Alexis CORBIERE (Seine-Saint-Denis, FI)
- Karima DELLI (Députée européenne, EELV)
- Pierre DHAREVILLE (Bouches-du-Rhône, PCF)
- Jean-Paul DUFREGNE (Allier, PCF)
- Pascal DURAND (député européen, Verts/Ale)
- Elsa FAUCILLON (Hauts-de-Seine, PCF)
- Patricia GALLERNEAU (Vendée, Modem)
- Raphael GERARD (Charente Maritime, LaRem)
- Claire GUION-FIRMIN (St Barthélemy et St Martin, LR)
- Yannick JADOT (député européen, EELV)

- Eva JOLY (députée européenne, EELV)
- Sébastien JUMEL (Seine-Maritime, PCF)
- Stéphanie KERBARH (Seine-Maritime, LaRem)
- Manuela KECLARD-MONDESIR (Martinique, Divers gauche)
- Sonia KRIMI (Manche, LaRem)
- Bastien LACHAUD (Seine-Saint-Denis, FI)
- Fabien LAINE (Landes, Modem)
- Mohamed LAQHILAL (Bouches-du-Rhône, Modem)
- Jean-Charles LARSONNEUR (Finistère, LaRem)
- Jean Paul LECOQ (Seine-Maritime, PCF)
- Patrick Le HYARIC (député européen, PCF)
- Serge LETCHIMYY (Martinique, PPM)
- Josette MANIN (Martinique, PS)
- Louis-Joseph MANSCOUR (député européen, PS)
- Sandra MARSAUD (Charente, LaRem)
- Max MATHIASIN (Guadeloupe, Modem)
- Jean-Luc MELENCHON (Bouches-du-Rhône, FI)
- Bruno MILLIENNE (Yvelines, Modem)
- Paul MOLAC (Morbihan, Divers gauche)
- Jean-Philippe NILOR (Martinique, MIM)
- Danièle OBONO (Paris, FI)
- Younous OMARJEE (député européen, FI)
- Mathilde PANOT (Val-de-Marne, FI)
- Stéphane PEU (Seine-Saint-Denis, PCF)
- Nadia RAMASSAMY (La Réunion, LR)
- Jean-Hughes RATENON (La Réunion, FI)
- Cécile RILHAC (Val-d'Oise, LaRem)
- Michèle RIVASI (députée européenne, EELV)
- Fabien ROUSSEL (Nord, PCF)
- François RUFFIN (Somme, FI)
- Maina SAGE (Polynésie, Tapura)
- Olivia SERVA (Guadeloupe, LaRem)
- Bénédicte TAURINE (Ariège, FI)
- Laurence TRASTOUR ISNART (Alpes-Maritimes, LR)
- Frédérique TUFFNELL (Charente-Maritime, LaRem)
- Hélène VAINQUEUR-CHRISTOPHE (Guadeloupe, PS)
- Laurence VANCEUNEBROCK-MIALON (Allier, LaRem)
- Olivier VERAN (Isère, LaRem)
- Hubert WULFRANC (Seine-Maritime, PCF)